



LES CONSEILLERS FAIRE DE MA COMMUNE



- | | | |
|---|--|---|
| 03 59 61 12 01
eielys@adilnpsc.fr | 03 62 53 25 10
eietourcoing@adilnpsc.fr | 03 62 53 25 12
eielille@adilnpsc.fr |
| 03 62 53 25 17
eieamarquette@adilnpsc.fr | 03 62 53 25 11
eieroubaix@adilnpsc.fr | 03 59 61 15 06
eiehem@adilnpsc.fr |
| 03 20 52 00 23
eie.lille@mres-asso.fr | 06 87 95 86 94
eie.est@mres-asso.fr | 06 87 95 80 14
eie.weppes@mres-asso.fr |
| 03 20 85 80 81
eie.lille@clcv.fr | COPROPRIÉTÉS :
03 59 61 15 05
eiecopromel@adilnpsc.fr | |

POUR ALLER PLUS LOIN

La Maison de l'Habitat Durable vous accompagne dans votre projet de rénovation. Retrouvez tous les services qu'elle propose sur maisonhabitatdurable.lillemetropole.fr

- @amelio.habitat
- @amelio_habitat
- @amelio-habitat

INFOS UTILES

- ▶ **SUR LE SITE INTERNET**
Déposer un dossier dans la rubrique : <https://demarches.mesdemarches.lillemetropole.fr/habitat/prime-air/>
- ▶ **Pour toute question sur la prime air bois**
Mail : primeair@lillemetropole.fr
Téléphone : 03 20 21 27 71

À SAVOIR

La Prime Air s'inscrit dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Métropole et du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) auquel est soumise la Métropole.
La Prime Air est pilotée par la MEL et sa mise en œuvre fait l'objet d'un soutien de l'ADEME (Agence de la transition écologique).

PARTENAIRES



UN SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ ET INDÉPENDANT



AMELIO
L'HABITAT DURABLE DANS LA MEL

PRIME AIR

JE CHANGE MON CHAUFFAGE BOIS



Prime de 1 600 € par foyer

UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LE REMPLACEMENT DES CHAUFFAGES AU BOIS ANCIENS ET POLLUANTS.

maisonhabitatdurable.lillemetropole.fr



MON CHAUFFAGE AU BOIS EST-IL CONCERNÉ ?

Lorsque votre chauffage au bois n'est plus performant, il n'assure plus correctement la combustion du bois.

Cette mauvaise combustion est à l'origine des émissions de particules fines et de surconsommations.

Sont tout particulièrement concernés :

- ▮ les cheminées à foyer ouvert ;
- ▮ les inserts (foyer fermé) et les poêles à bois/granulés, datant d'avant 2002.

VOUS AVEZ UN DE CES APPAREILS ? CHANGEZ-LE GRÂCE À LA PRIME AIR !

ET POUR MOI, ÇA CHANGE QUOI ?



PLUS D'ÉCONOMIES ET DE PERFORMANCE
trois fois moins de bois consommé.



POSITIF POUR MA SANTÉ ET L'AIR EXTÉRIEUR
jusqu'à 30 fois moins d'émissions de particules.



PLUS DE CONFORT ET DE SÉCURITÉ
chaleur diffuse et feu mieux maîtrisé.

LA PRIME AIR

▮ COMBIEN ?

Une prime de 1 600 € par foyer.

La prime est cumulable avec les aides de l'ANAH, Habiter Mieux Sérénité et Ma Prime Rénov'.

▮ POUR QUI ?

Les propriétaires occupants ayant leur résidence principale dans une des communes de la MEL. **Les propriétaires bailleurs** louant comme résidence principale un bien situé dans la MEL.

▮ POUR QUOI ?

Remplacer son chauffage au bois non performant par un appareil labellisé Flamme Verte 7* ou équivalent.

STOP AUX MAUVAISES HABITUDES

Le saviez-vous ? Encore très courante, la pratique du brûlage des déchets verts à l'air libre est pourtant extrêmement dangereuse et polluante. Elle est interdite par la loi toute l'année et sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-France. Les particuliers s'exposent à une contravention pouvant aller jusqu'à 450€ en cas de non-respect (art. 131-13 du code pénal).

LES ÉTAPES À SUIVRE

▮ AVANT LE DÉBUT DE TRAVAUX

- Je prends rendez-vous avec le conseiller FAIRE de ma commune pour valider mon projet (coordonnées disponibles au verso).
- Je remplis mon dossier Prime Air en ligne sur le site de la MEL : <https://demarches.mesdemarches.lillemetropole.fr/habitat/prime-air/>

▮ LORS DE TRAVAUX

- J'installe un nouvel appareil labellisé Flamme Verte 7* ou équivalent.
- Je choisis un artisan labellisé RGE pour l'installation.



▮ APRÈS LES TRAVAUX

- Je m'assure de la bonne mise en dépôt en déchèterie de mon ancien appareil (justificatif demandé)*
- J'adopte les bonnes pratiques pour l'entretien de mon chauffage-bois.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le secteur résidentiel est la première source d'émissions de particules fines sur la métropole, juste devant les émissions liées au trafic routier.



91 % des émissions de PM10 et PM2.5 du secteur résidentiel proviennent des chauffages-bois.

Principalement dues aux équipements de chauffage peu performants, ces émissions affectent la santé des métropolitains en causant des pics de pollution hivernaux et des troubles respiratoires.

OBJECTIF : la MEL s'est engagée à remplacer 2 000 chauffages bois non performants sur son territoire.

J'OPTE POUR LES BONNES PRATIQUES



J'ENTRETIENS MON APPAREIL ?

je fais ramoner mon appareil 2 fois par an par un professionnel.



J'ALLUME MON FEU PAR LE HAUT

plus écologique, cette méthode permet d'avoir une meilleure combustion du bois.



JE CHOISIS MON BOIS

privilégiez du bois bien sec, de feuillus dense pour les bûches, et des granulés de qualité, adaptés à votre poêle.

À éviter absolument : les magazines, les cartons, les journaux, le bois de récupération (vernis ou traité) et aggloméré.

*Uniquement pour les foyers fermés : inserts et poêles à bois ou granulés. Voir la procédure complète sur le site de la MEL.